



Volume 47, Number 2, juin 1991

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/400618ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/400618ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de philosophie, Université Laval

ISSN

0023-9054 (print)

1703-8804 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Bodéüs, R. (1991). Review of [FAKHRY, Majid, *Histoire de la philosophie islamique*]. *Laval théologique et philosophique*, 47(2), 283–283.
<https://doi.org/10.7202/400618ar>

□ comptes rendus

Majid FAKHRY, **Histoire de la philosophie islamique**. Traduit de l'anglais par Marwan Nasr. Coll. «Patrimoines». Paris, Les Éditions du Cerf, 1989, 416 pages (14.5 × 23.5 cm).

Les travaux historiques consacrés à la philosophie de tradition islamique sont extrêmement nombreux, surtout en langue anglaise. Celui de M. Fakhry avait reçu un accueil favorable auprès des spécialistes, lors de sa première édition, en 1970. On n'est pas autrement surpris que sa seconde édition, révisée et enrichie, de 1983, connaisse une version française, à l'intention d'un public qui, jusqu'ici, faisait ses délices de la magistrale synthèse de H. Corbin (1964). On y trouvera, dans une langue claire, qui fait honneur à l'auteur autant qu'à son traducteur, l'essentiel de ce qu'on peut savoir. Aucune époque, aucun grand courant n'a été négligé. Or l'origine de la philosophie islamique est obscure et, faute de documents, ne peut qu'être reconstituée à partir de témoignages tardifs. D'autre part, passé le Moyen Age, la pensée strictement philosophique, victime de la réaction des théologiens, se trouve éclipsée ou totalement marginalisée. Il y a donc quelque mérite à peindre une fresque comme celle-là. Mais le principal mérite de M. Fakhry est d'avoir abondamment puisé aux textes originaux des philosophes, parfois même aux manuscrits inédits. Il en résulte une étude très documentée, assortie de nombreuses citations qui permettent d'apprécier sur pièces. Bref, un ouvrage de haute tenue, capable d'offrir au grand nombre une excellente initiation.

L'auteur s'est appliqué à traiter son sujet «pour lui-même», c'est-à-dire, en dehors de l'intérêt capital qu'il a présenté pour «notre» occident latin et chrétien. Mais il convient de rappeler que ce qu'on appelle, non sans méprise, la philosophie «islamique» n'est essentiellement que l'héritage grec, néo-platonicien et aristotélicien, adopté par des penseurs de langue arabe (ou hébraïque ou persane, ...) qui l'ont fait fructifier en butte, le plus souvent, aux persécutions des religieux de l'Islam! C'est donc «notre» patrimoine, autant, sinon plus, que le patrimoine d'un Orient qui ne le réclame, aujourd'hui

encore, que par la voix de rares intellectuels, hélas! suspects aux yeux de leurs coreligionnaires.

Richard BODÉUS
Université de Montréal

Lionel PONTON, **Philosophie et droits de l'homme de Kant à Lévinas**. Librairie philosophique J. Vrin, Paris, 1990, 206 pages (13 × 18 cm).

Dans l'ouvrage qu'il vient de publier sur les droits de l'homme, le professeur Lionel Ponton, de l'Université Laval, nous invite à réfléchir sur ceux-ci en compagnie de quelques penseurs qui se sont succédé depuis Kant, qui met l'accent sur l'idée de liberté, jusqu'à Lévinas, qui fait des droits de l'homme l'expression d'un nouvel humanisme, «l'humanisme de l'autre homme». Les moments intermédiaires de cette histoire de la pensée des droits de l'homme ont chacun leur spécificité. On peut parler d'une phase restrictive et même négative. En effet, d'une part, au milieu du XIX^e siècle, en plein essor industriel, Alexis de Tocqueville tente de ramener les droits de l'homme aux libertés proclamées en 1789, dont il est le défenseur, et refuse de leur reconnaître tout prolongement économique et social. D'autre part, Nietzsche les combat avec mépris et virulence au nom d'un retour aux valeurs des anciens Grecs et aussi parce qu'il les identifie au socialisme, négateur des fortes personnalités créatrices. À la fin de la première guerre mondiale, les droits de l'homme sont toutefois de nouveau repensés positivement dans leur relation à la vie politique. Bergson les rattache à la philosophie de Descartes et y voit l'élément fécondant de la démocratie. Hannah Arendt, de son côté, proclame qu'ils sont purement verbaux s'ils ne sont pas enracinés dans le droit à la citoyenneté. Cette orientation répondait aux besoins pressants des nombreux réfugiés politiques, des déplacés, des exilés et des immigrés. La coloration politique des droits de l'homme acquiert une importance plus grande encore lorsque vient la nécessité de les invoquer contre la